FSU Mayotte
SNEP, SNES, SNICS, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, …

Mamoudzou, le 29 novembre 2011

A

Monsieur le Vice Recteur

Monsieur le Vice Recteur,

Conformément à la réglementation en vigueur, la FSU Mayotte dépose auprès de vous un préavis de grève reconductible couvrant l'ensemble des personnels non enseignants et enseignants du premier et second degré, titulaires et non titulaires qui prendra effet à partir du lundi 5 décembre 2011.

En effet, Mayotte est devenu un département d'outre mer depuis le mois d'avril 2011 ; les décisions arbitraires telles que le non renouvellement sans motivation de plus de 16 agents pour la rentrée 2012 ainsi que les inégalités statutaires et salariales ne devraient plus exister.

Tous les agents de l'éducation nationale en poste à Mayotte devraient être traités sur les mêmes bases législatives et règlementaires que leurs homologues de l'île de la Réunion ou des autres départements français. Ils devraient avoir droit à la mobilité professionnelle, la « résidentialisation » (pour ceux qui le souhaitent), au complément de rémunération (ou l'indexation des salaires) …

La FSU Mayotte revendique :

- la départementalisation du système éducatif, notamment la remise à plat du décret n°78-1159 du 12 décembre 1978 modifié par le décret n° 96-843 du 26 novembre 1996.
- Le respect du droit et de la liberté syndical.

Tout en restant à votre entière disposition pour des éléments complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Vice Recteur, nos considérations distinguées.

Pour la FSU Mayotte
Rivomalala RAKOTONDRAVELO
Secrétaire Adjoint

Copie : Monsieur le Préfet de Mayotte